

2013/047

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 06 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le six octobre à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 29 septembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8
Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE - CROZIER - LEBRAT - RAMUS - PIQUEMAL - BOMBRUN - LASCOMBE - ACHOUR

Excusés : M. GENDRON

Absents :

Madame Marie-Christine RAMUS a été élue secrétaire,

Objet : Portage des repas aux personnes âgées. Tarifs à compter du 01/01/2015.

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs des repas comme suite à compter du 01 janvier 2015.

- Repas livré par le C.C.A.S : 7.85 €.
- Repas emporté par l'intéressé : 7.60 €

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 06 Octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 07 OCTOBRE 2014
LE PRESIDENT
André VOLLE



REÇU A
LA PREFECTURE LE

09 OCT. 2014



A 6

2013/048

